DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À LA FCEI

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À LA FCEI RELATIVE AU DOSSIER R-3980-2016

RAPPORT D'ANALYSE PRÉPARÉ PAR LE TÉMOIN EXPERT SUR L'ÉTUDE DE BALISAGE RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION GLOBALE DES EMPLOYÉS D'HYDRO-QUÉBEC

1. Références : (i) Pièce C-FCEI-0018, page 5
(ii) Pièce C-FCEI-0018, page 7
(iii) Pièce C-FCEI-0018, page 16

Préambule :

(i) « *À notre avis, une enquête de rémunération fermée aurait été de mise pour l'ensemble des postes visés par Hydro-Québec comme l'a fait Hydro-One dans les enquêtes de balisage réalisées par la firme Mercer.* »

(ii) « *Seul un marché de référence permanent établi pour une enquête de rémunération fermée serait approprié dans le contexte d'Hydro-Québec.* »

(iii) « *À notre avis, Hydro-Québec devrait […] procéder à une enquête de rémunération globale fermée, faite sur mesure pour Hydro-Québec, dès l'adoption de sa politique de rémunération globale précitée, laquelle porterait sur toutes les composantes de la rémunération globale;* »

(Le Distributeur souligne.)

Demande :

1.1. Veuillez présenter, sans les déposer, des exemples d'études fermées de rémunération globale pour l'ensemble des employés (ne visant pas seulement des cadres supérieurs) conduites sur une base régulière avec un marché de référence permanent.

2. Référence : (i) Pièce C-FCEI-0018, page 9

Préambule :

(i) « […] *selon la pratique des spécialistes en rémunération, <u>les échelles salariales sont fixées indépendamment de la rémunération incitative</u> et s'appuient sur les données de marché de la composante salaire et le positionnement relatif recherché pour les salaires dans une organisation.* »

(Le Distributeur souligne.)

Demande(s) :

2.1. Veuillez fournir des références dans la littérature au soutien de votre affirmation à l'effet que les échelles salariales sont fixées indépendamment de la rémunération incitative.